





Prix fixes électricité pour les contrats conclus en Février 2022 - TVA exclue Pour les professionnels en Région Walonne. Ce prix peut être modifié dans le courant du mois. Le prix valable est celui offert à la date de souscription de votre contrat.

#### Composition du prix de votre énergie



- Energie fournie (ENGIE)
- Coûts de réseaux (Gestionnaire de réseau)
- Impôts et charges (Gouvernement)

#### Vos avantages

Vous profitez d'une offre 100% digitale

### Services gratuits

- Service client en ligne 5
- Facture par e-mail
- Réductions chez nos partenaires

# Prix fixes de l'énergie - 1 an

Redevance fixe (1)			Prix par k		Option énergie verte <sup>(4)</sup>		Coûts énergie verte (5)			
(€/an)		Type d'usage	Normal	Bihoraire Heures pleines	Bihoraire Heures creuses	Exclusif Nuit		(€cent/kWh)		(€cent/kWh)
14,81	+	Consommation	23,563	27,245	20,716	20,716	+	0,289	+	2,792
		Injection (3)	14,864	17,674	7,553					

# Coûts de réseaux (distribution et transport)

Gestionnaire	Distribution								
du réseau de distribution	Normal	Bihoraire		Exclusif	Activité de mesure	Tarif prosumer			
		Heures pleines	Heures creuses	Nuit	Relevé annuel				
	(€cent/kWh)	(€cent/kWh)	(€cent/kWh)	(€cent/kWh)	(€/an)	(€/kWe/an)	(€cent/kWh)		
AIEG	5,93	6,23	4,77	4,18	21,99	55,59	2,55		
AIESH	9,79	10,08	6,51	5,58	14,94	71,49	2,55		
ORES (Brabant Wallon)	8,05	8,56	4,79	3,87	12,95	65,71	2,55		
ORES (Est)	10,81	11,55	6,54	5,25	12,95	82,04	2,55		
ORES (Hainaut)	8,96	9,45	5,87	4,95	12,95	71,04	2,55		
ORES (Luxembourg)	9,56	10,18	5,71	4,55	12,95	74,90	2,55		
ORES (Mouscron)	8,26	8,77	5,06	4,10	12,95	66,37	2,55		
ORES (Namur)	9,36	9,94	5,68	4,63	12,95	73,14	2,55		
ORES (Verviers)	10,91	11,56	6,91	5,72	12,95	81,88	2,55		
REGIE DE WAVRE	9,81	10,35	8,18	8,18	17,54	76,11	2,55		
TECTEO - RESA	8,28	9,25	5,00	4,33	23,12	63,53	2,55		







Prix fixes électricité pour les contrats conclus en Février 2022 - TVA exclue Pour les professionnels en Région Walonne. Ce prix peut être modifié dans le courant du mois. Le prix valable est celui offert à la date de souscription de votre contrat.

## S

### **Suppléments**

Suppléments (€cent/kWh)	Accise fédérale (€cent/kWh)			
Cotisation sur l'énergie	0,19261	Consommation entre 0 et 20.000 kWh	1,421	
Redevance raccordement (8)	0,07500	Consommation entre 20.000 et 50.000 kWh	1,209	
	_	Consommation entre 50.000 et 1.000.000 kWh	1,139	

- La redevance fixe n'est imputée que 1 seule fois chez les clients pour lesquels le prélèvement et l'injection appartiennent au même pack chez ENGIE.
- (2) Le prix offert peut être modifié dans le courant du mois (p.ex. suite à des variations dans la disponibilité d'électricité sur le marché). Le prix valable est celui qui est affiché sur le site www.engie.be à la date de souscription du contrat. Les prix sont valables pour tous les contrats conclus en Février 2022 et débutant au plus tard le dernier jour du 6e mois après la souscription du contrat.
- (3) Le tarif d'injection correspond aux prix auxquels ENGIE achète votre électricité produite et injectée sur le réseau conformément aux Conditions Contractuelles de votre Contrat. Ce tarif s'applique uniquement pour les installations de production décentralisées situées en Belgique raccordées en basse tension et disposant d'un compteur intelligent ou bidirectionnel. En plus du tarif d'injection, une redevance fixe est due et sera facturée sauf si vous êtes déjà client chez ENGIE pour la livraison d'électricité, auquel cas vous payez une seule redevance fixe du tarif de consommation. Le prix d'injection est soumis à la TVA (21%), sauf si votre entreprise n'est pas assujettie TVA, ou bien si elle en est exemptée.
- (4) Si vous choisissez un contrat avec une électricité verte 100 % belge, nous garantissons que l'électricité que vous consommez est produite à base de sources d'énergie belges et renouvelables.
- (5) Ces coûts sont calculés de la manière suivante : Q x Pc pour le coût énergie verte. Q correspond au pourcentage, tel que déterminé légalement, des prélèvements du client pour lequel ENGIE doit remettre des certificats d'énergie verte. Pc correspond au prix par certificat d'énergie verte et s'élève en Février 2022 à 71 € Ce prix est hors TVA. Les coûts sont repris séparément sur la facture et sont adaptés en fonction des modifications légales.
- (6) Les coûts de réseau sont approuvés par la CREG et par la CWaPE.
- (7) Le tarif prosumer s'applique aux installations d'une puissance de production maximale de 10 kVA disposant d'un compteur d'électricité tournant à l'envers. Il est porté en compte au prorata de l'année civile. Vous trouverez davantage d'informations sur cwape.be.
- (8) Vous ne payez pas de TVA sur ces coûts.
- (9) Le calcul a été effectué en juin 2021 pour un contrat EASY pro Indexed sur la base d'une consommation professionnelle de 7500 kWh/an en Wallonie.
- (10) Vous trouverez plus d'informations sur vos paiements sur https://www.engie.be/fr/support/faq/facture/paiements/.
- (11) Droit d'accise spécial d'application à partir du 01/01/2022 remplaçant les contributions pour les obligations de service public fédéral et la cotisation fédérale. Il est calculé suivant un tarif dégressif par tranche de consommation, calculé sur une base annuelle.
  - Origine de l'électricité verte fournie dans le cadre de DIRECT pro en "Option électricité verte, 100% belge" : sources d'énergie renouvelables (100%).

Origine de l'électricité fournie dans le cadre de DIRECT pro en Région Wallonne en 2020: cogénération de qualité (0,24%), combustibles fossiles (20,19%), nucléaire (76,95%), inconnu (2,63%).

Origine de la fourniture totale d'électricité pour Electrabel sa (ci-après "ENGIE") en Région Wallonne en 2020 : sources d'énergie renouvelables (19,02%), cogénération de qualité (0,18%), combustibles fossiles (16,35%), nucléaire (62,32%), inconnu (2,13%).